

CLOVER

Coordination - Expertise

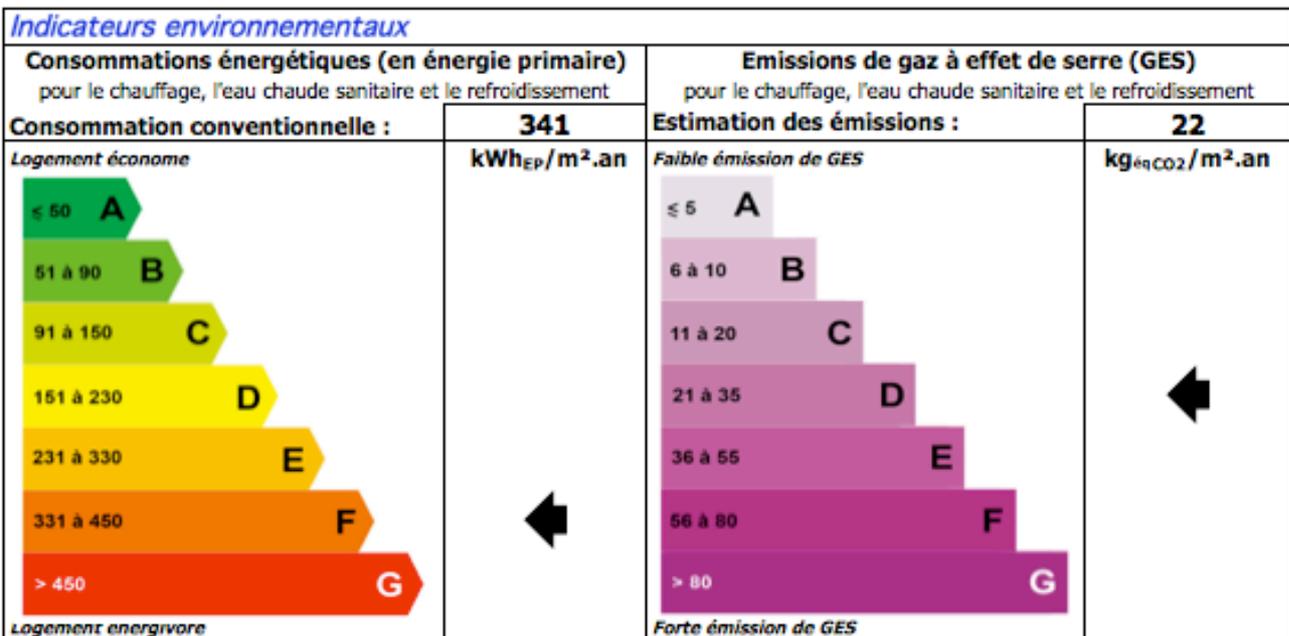
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
1 APPARTEMENT EN IMMEUBLE COLLECTIF AVEC CHAUFFAGE INDIVIDUEL (logement 6.1)

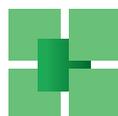
Diagnostic pour les logements à chauffage individuel

Les consommations sont établies à partir d'un calcul conventionnel

Données générales
Table with 2 columns: Property details (Numéro code, Valable jusqu'au, Type de bâtiment, etc.) and Study details (Date de l'étude, Diagnostiqueur, Adresse, etc.)

Consommations annuelles par énergie
Table with 5 columns: Poste, Consommations en énergies finales, Consommations en énergie primaire, Frais annuels d'énergie, and unit (ETTC)



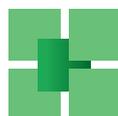


CLOVER

Coordination - Expertise

<i>Descriptif du logement et de ses équipements</i>		
Murs : <i>Surf. = 320 m²</i>	1 : P. de Taille/Moellons (1 mat) 3 : P. de Taille/Moellons (1 mat)	2 : Briques creuses
Baies vitrées : <i>Surf. = 35 m²</i>	1 : Simple vitrage (Bois)	
Toitures : <i>Surf. = 84 m²</i>	1 : Pl. sous solives bois	2 : Rampant
Planchers bas : <i>Surf. = 110 m²</i>	1 : T.Plein	
Vérandas :		
Ventilation :	Naturelle par défaut d'étanchéité	
Chauffage :	1 : INDIVIDUEL : Convecteurs NFC	
Eau chaude sanitaire :	INDIVIDUELLE : Chauffe-eau de plus de 15 a Production à accumulation	
Inspection > 15 ans :		
Energies renouvelables (<i>Equipements présents utilisant des ENR:</i> <i>aucun</i>)		

<i>Commentaires</i>
<p>Pourquoi un diagnostic de performance énergétique ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;- Pour comparer différents logements entre eux ;- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. <p>Consommation conventionnelle</p> <p>Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard) et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.</p> <p>Conditions standard</p> <p>Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (température de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.</p> <p>Constitution des étiquettes</p> <p>La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques, ou pour le solaire photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.</p> <p>Energie finale et énergie primaire</p> <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.</p> <p>L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.</p> <p>Usages recensés</p> <p>Dans le cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas de l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p> <p>Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie</p> <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du ..." indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.</p> <p>Energies renouvelables</p> <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelables produite par les équipements installés à demeure et utilisés dans la maison.</p>



CLOVER

Coordination - Expertise

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées, avant réalisation des travaux, par des devis d'entreprises.

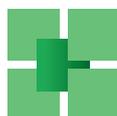
Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc)

La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

Intervention	Nouvelle consommation conventionnelle	Economies financières	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Murs					
Planchers bas					
Planchers hauts					
Baies vitrées					
Vérandas					
Portes					
Ventilation					
Chauffage production					
ECS production					
Régulation					
Programmation					
Autre					

- Légende

Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☺ moins de 100 €/an	€ moins de 200 €	☺☺☺☺ moins de 5 ans
☺☺ de 100 à 200 €/an	€€ de 200 à 1000 €	☺☺☺ de 5 à 10 ans
☺☺☺ de 200 à 300 €/an	€€€ de 1000 à 5000 €	☺☺ de 10 à 15 ans
☺☺☺☺ plus de 300 €/an	€€€€ plus de 5000 €	☺ plus de 15 ans



CLOVER

Coordination - Expertise

Conseils pour un bon usage de l'énergie

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

. Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les périodes courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille de maintenir une température "hors gel" fixée aux environs de 8 [°C]. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

. Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

. Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

. Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

. Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur

Eau chaude sanitaire

. Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés, ...) pour limiter les pertes inutiles.

. Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

. Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

. Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

. Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

. Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

. Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

. Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit, pour rafraîchir.

Eclairage

. Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

. Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

. Nettoyez les lampes et les luminaires poussiéreux (abat-jour, vasques, ...) : ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel

. Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes, ...).

En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Electroménager (cuisson, réfrigération, ...)

. Optez pour des appareils de classe A ou supérieure (A+, A++, ...).

Fait à Sophia Antipolis le 15 Septembre 2014

Réalisé par Jean Marie RICHAUD ingénieur Expert

Signataire du rapport

Frédéric COUTAUDIER

Directeur

SAS CLOVER

CS90029

06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Tél. 04 89 61 09 09 - sasclover@sasclover.fr

SIRET 519 155 907 00016 - APE 7120 B